



## Le cadre réglementaire sur l'organisation du...

publié le 10/12/2025

### Descriptif :

Le cadre réglementaire sur l'organisation du temps scolaire 2014

### Sommaire :

- Le cadre réglementaire
- Préambule
- Une ambition portée par la circulaire de rentrée 2014
- La conception de l'emploi du temps à l'école maternelle : des points de vigilance
- L'évolution de la vigilance dans la journée d'un écolier
- Repères de chronobiologie
- Les temps d'apprentissage
- Les temps de transition
- Les paramètres lors de la conception d'un emploi du temps
- La récréation
- Les activités pédagogiques complémentaires
- Le mercredi matin
- Ressources sitographiques

### ● Le cadre réglementaire

Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire - JO du 26 janvier 2013.

Circulaire n°2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires — BO n° 6 du 7 février 2013.

Pour en savoir plus

<http://www.education.gouv.fr/cid66696/la-reforme-des-rythmes-a-l-ecole-primaire.html>

### ● Préambule

La mission principale de l'école maternelle est de donner envie aux enfants d'aller à l'Ecole pour apprendre, grandir, s'affirmer comme sujet singulier. L'école maternelle est une école qui accueille l'enfant et sa famille, qui accompagne les transitions vécues par les enfants, qui est adaptée au développement de l'enfant comme le souligne le Projet des programmes de l'école maternelle paru en juillet 2014 et en cours de finalisation.

Si les programmes organisent les enseignements en domaines distincts, cette distinction n'existe pas pour les enfants qui se mobilisent tout à la fois corporellement, affectivement, et cognitivement, dans un rythme chrono biologique.

Comment alors aider les enseignants à construire l'emploi du temps de leur classe, celle-ci appartenant à une école (site) donnée ? Quels sont les paramètres utiles à son l'élaboration dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires qui configurent une nouvelle journée de classe, de semaine, journées et semaine non homogènes sur le territoire.

Pour en savoir plus

<http://www.education.gouv.fr/cid76004/nouveaux-rythmes-scolaires-les-bonnes-pratiques-en-maternelle.html>

## ● Une ambition portée par la circulaire de rentrée 2014

« Cette nouvelle organisation du temps scolaire, permet le renouvellement des pratiques pédagogiques. Elle a pour ambition de favoriser la réussite des élèves par une meilleure répartition des temps d'enseignement au cours de la semaine. »

« Les équipes d'école et de circonscription mèneront une réflexion collective pour mieux prendre en compte les besoins des élèves, adapter leurs pratiques pédagogiques et repenser l'organisation des activités dans le temps scolaire. La répartition des apprentissages sur neuf demi-journées nécessite en effet de reconsidérer leur place dans la journée et dans la semaine scolaire. Elle permet de placer les apprentissages fondamentaux aux moments où l'attention de l'élève est la plus importante », Encart au Bulletin Officiel n°21 du 22 mai 2014 Préparation de la rentrée scolaire, Circulaire n° 2014-068, du 20 mai 2014.

« La réforme des rythmes scolaires a pour ambition de favoriser la réussite des élèves par une meilleure répartition des temps d'enseignement au cours de la semaine. Il revient aux enseignants d'adapter l'organisation des temps de classe afin de mobiliser au mieux l'attention des élèves et de prévoir des activités qui favorisent leurs apprentissages dans le temps scolaire. »

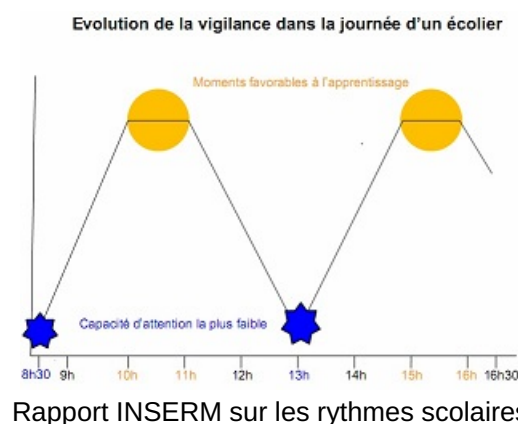
« Cet objectif - améliorer l'efficacité des apprentissages - est ambitieux ; il peut être atteint s'il s'appuie sur une réflexion pédagogique qui vise à mieux prendre en compte les besoins des élèves pour les aider à mieux réussir dans le temps de l'école de manière prioritaire. »

Annexe 2 Encart au Bulletin Officiel n°21 du 22 mai 2014 Préparation de la rentrée scolaire, Circulaire n° 2014-068, du 20 mai 2014.

## ● La conception de l'emploi du temps à l'école maternelle : des points de vigilance

L'emploi du temps est un outil professionnel qui affiche la mise en œuvre des exigences institutionnelles en respectant au mieux les besoins des élèves et leur rythme physiologique.

## ● L'évolution de la vigilance dans la journée d'un écolier



- Il y a deux moments difficiles « l'entrée en classe », notamment après la coupure d'un week-end, le creux après déjeuner. Ces deux moments doivent être aménagés selon les besoins des enfants. Par exemple, l'accueil du lundi matin doit ménager l'entrée progressive dans le temps collectif et scolaire grâce à des activités libres proposées par l'enseignant.
- Organiser le rythme des apprentissages nécessite de faire varier dans la classe plusieurs paramètres : les formes d'activité, leur durée et leur alternance, la nature de la tâche, la difficulté de la tâche, le type d'effort (motrice, mentale et musculaire), la sollicitation de l'attention et de la concentration, l'appel à la mémoire...

## ● Repères de chronobiologie

D'après François Testu, *Rythmes de vie et rythmes scolaires*.

D'après Hubert Montagner, professeur des universités, ancien directeur de recherche à l'Inserm, conférence du 13 avril 2014 à Niort.

Ce qu'on apprend le matin est mieux restitué que ce qu'on apprend l'après-midi pour la mémoire à court terme.

L'ajout d'une demi-journée de classe par semaine est une préconisation des scientifiques spécialistes des rythmes

de l'enfant. Un rythme scandé sur cinq jours permet à l'enfant de mieux apprendre.

La semaine de classe doit trouver son équilibre sur neuf demi-journées consécutives, avec un allègement de la durée des jours d'école un jour sur deux.

Le matin étant le moment de la journée où l'élève est le plus attentif, les cinq matinées, dont le mercredi, constituent un temps privilégié pour un apprentissage plus efficace des fondamentaux comme le langage et les mathématiques. Ce qui permet, en outre, d'éviter la rupture de rythme en milieu de semaine, que l'on sait source de fatigue et préjudiciable aux apprentissages.

### ● Les temps d'apprentissage

Il s'agit d'optimiser le temps de l'école maternelle afin de réduire les inégalités sociales.

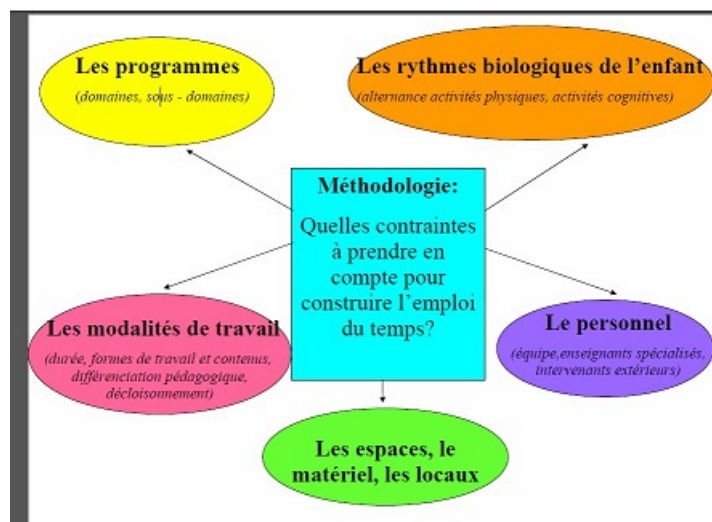
Le rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale n°2011-108, octobre 2011, relève que l'organisation globale de la journée ne permet pas de tirer le meilleur parti du temps de l'école maternelle. Il persiste une opposition entre temps d'apprentissage et temps dits informels ou sociaux. « Ces oppositions sont peu opportunes, les temps dits d'apprentissage étant aussi des temps sociaux et les temps informels pouvant tous procurer des occasions d'apprendre.. ». En plus du temps d'accueil et de la récréation, au moins quatre situations d'apprentissage explicites pour les élèves doivent être prévues à l'emploi du temps de la matinée et trois l'après-midi, quelque soit le niveau de classe.

Les ateliers, spécificité de l'école maternelle, doivent être réfléchis comme « un bon moyen de différenciation pédagogique ; c'est dans ce sens qu'il conviendrait de revoir la fonction de cette formule. »

### ● Les temps de transition

La nouvelle organisation des journées implique de favoriser la structuration temporelle par une explicitation de l'emploi du temps par les élèves. Temps social et temps d'école tendent à se confondre dans leur tête. Il est nécessaire de les aider à construire des critères de différenciation afin de leur permettre d'identifier et de connaître les différentes personnes présentes à l'école durant le temps scolaire et le temps périscolaire ainsi que leurs rôles et fonctions

### ● Les paramètres lors de la conception d'un emploi du temps



- Les rythmes biologiques de l'enfant (alternances activités physiques, activités cognitives)
- Les programmes
- Les espaces, le matériel, les locaux
- Les modalités de travail (formes de travail et contenus, durée, gestion du groupe/prise en compte différenciée des élèves, personnels d'encadrement).

*Remarque :adopter une conception évolutive de l'emploi du temps : il doit s'ajuster en cours d'année (les enfants grandissent), être en lien avec les outils professionnels autres : projet d'école, projet de classe, programme de travail, cahier journal.*

## ● La récréation

La journée scolaire ne doit pas excéder 6H00 et la matinée 3h30. L'organisation la plus courante retenue est 5h15 / 4 jours, 3h le mercredi matin.

À l'école maternelle, le temps consacré à la récréation et aux servitudes qui l'accompagnent (déshabillage/habillage, déplacements et passage aux toilettes) est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée (article 4 de l'arrêté du 25 janvier 2002).

Sur une matinée de 3H30, les récréations peuvent être plus courtes, échelonnées (en 2 fois), toujours éloignées de la dernière 1/2 heure, pour permettre un véritable temps de structuration avant l'heure de la sortie. Une matinée ainsi rallongée implique une réflexion d'équipe sur le domaine « Agir et s'exprimer avec son corps » et une éventuelle collation.

Cf. <http://eduscol.education.fr/cid47662/la-collation-matinale-ecole.html>

La récréation de fin de matinée en maternelle ne doit plus exister au regard du respect des besoins des élèves qui conduit l'enseignant à alterner activités cognitives et activités motrices.

La récréation de l'après-midi pour les élèves de petite section (et les élèves de moyenne section dont le lever est tardif) peut être supprimée et faire place à un temps d'éducation physique encadré, particulièrement si le temps de classe est réduit à deux heures ou moins.

La récréation pour les élèves de grande section est inchangée puisqu'ils ne dorment pas et ont donc besoin de ce moment.

Au-delà, le positionnement de la séance d'éducation physique par rapport à celui de la récréation doit être observé.

## ● Les activités pédagogiques complémentaires

36 h annualisées + 24 h de réflexion annualisées.

En maternelle, il est souhaitable d'aller vers des créneaux de 30 minutes pour respecter les capacités d'attention des élèves. Ce temps peut être massé (exemple : offrir trois créneaux de 30 minutes par semaine durant certaines périodes). Il n'est pas acceptable de limiter ce temps à un quart d'heure.

Le positionnement reste de la responsabilité de chaque maître qui respectera le rythme d'attention de l'élève.

## ● Le mercredi matin

Cette matinée doit être conçue comme les autres matinées de la semaine : elle doit être « optimisée » en profitant de la concentration des élèves.

## ● Ressources sitographiques

Sites institutionnels Eduscol et inspections académiques, groupes départementaux mission maternelle : « La réforme des rythmes scolaires et la conception d'un emploi du temps à l'école maternelle »

▶ <http://materaparis.scola.ac-paris.fr/spip.php?article454>

▶ [http://www.ia94.ac-creteil.fr/rythmes\\_scolaires/preconisations\\_maternelle.pdf?octobre](http://www.ia94.ac-creteil.fr/rythmes_scolaires/preconisations_maternelle.pdf?octobre)

▶ [http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2014-07/2014-07-04\\_vademecum\\_rythmes\\_scolaires.pdf](http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2014-07/2014-07-04_vademecum_rythmes_scolaires.pdf)  
(pages 7 et 8 pour l'école maternelle)

▶ <http://eduscol.education.fr/cid48445/la-classe-au-quotidien.html>

Rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale n°2011-108, octobre 2011  
« L'école maternelle » Viviane Bouysse et Philippe Claus

▶ [http://media.education.gouv.fr/file/2011/54/5/2011-108-IGEN-IGAENR\\_215545.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/2011/54/5/2011-108-IGEN-IGAENR_215545.pdf)

Rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale n°2014-043, juin 2014

« Scolarité des enfants de moins de trois ans : une dynamique d'accroissement des effectifs et d'amélioration de la qualité à poursuivre »

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/11/3/2014-043\\_Scolarite\\_moins\\_de\\_3\\_ans\\_345113.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/11/3/2014-043_Scolarite_moins_de_3_ans_345113.pdf)

Ressource départementale archivée

[https://ww2.ac-poitiers.fr/ia79-pedagogie/ecrire/index.php?exec=article&id\\_article=218](https://ww2.ac-poitiers.fr/ia79-pedagogie/ecrire/index.php?exec=article&id_article=218)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.